

Cap-Santé, le 20 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 20 mai 2020, à 19 h, par visioconférence.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillée
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de Saint-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carrières, Christina Perron
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Mathieu Fortier, directeur par intérim du Service de dév. économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2020

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

- 4.1 Liste des déboursés du 1^{er} au 30 avril 2020
- 4.2 Rapport financier 2019 de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

- 5.1 Rapport financier 2019 de la Municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt

- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 6.1 Certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement (1 règlement)
- 6.2 Nomination d'un représentant de la MRC de Portneuf au sein du conseil d'administration du Comité Zip Les Deux Rives
- 6.3 Recommandations de financement des projets d'acquisition de connaissances pour le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2020-2021
- 6.4 Avis de la MRC de Portneuf concernant la relocalisation d'un tronçon de sentier de VHR sur le territoire de la municipalité de Saint-Alban
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 8.1 Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la large bande pour le territoire de la municipalité de Rivière-à-Pierre
- 8.2 Soutien au dépôt effectué par DERYtelecom dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la large bande pour le territoire de la MRC de Portneuf
- 8.3 Projet de prestations musicales en résidences pour aînés
- 8.4 Bénévoles d'Expertise – Renouvellement de l'entente
- 8.5 SAGE-Mentorat d'affaires – Renouvellement de l'entente
- 8.6 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Mise à jour de la politique
- 8.7 Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf – Adoption
- 8.8 Fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) – Dossiers recommandés par la commission du développement social et économique
- 8.9 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 9.1 Programmes d'aide en transport collectif et adapté du MTQ – Appui au Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais
- 9.2 La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf – Demande de participation financière 2020
- 9.3 Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf (FASAP) – Demande de participation financière de 15 000 \$
- 9.4 Projet Femmes de Portneuf – Demande de contribution financière
- 9.5 Projet « Dans Portneuf, on passe un savon au coronavirus » – Demande d'aide financière

10. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
11. **AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
12. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **PROCHAINES RENCONTRES**
 - Comité de travail – le mercredi **3 juin 2020** à 17 h 30
 - Conseil des représentants – le mercredi **17 juin 2020** à 19 h
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CR 109-05-2020 Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020**

CR 110-05-2020 CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 22 avril 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2020**

CR 111-05-2020 CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 6 mai 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté à ce point.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2020

CR 112-05-2020 CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	60 488,89 \$
Service de la paie :	238 111,19 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	49 199,76 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	292 662,19 \$
▪ Entente culturelle :	10 500,00 \$
▪ Entente agroalimentaire :	2 012,06 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	38 319,22 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	15 000,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	16 582,05 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	900,00 \$
▪ Organismes régionaux :	0 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions :	42 161,00 \$
Baux :	164 024,23 \$
Territoires non organisés :	0 \$
GRAND TOTAL :	929 960,59 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 30 avril 2020;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 30 avril 2020, et ce telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

4.2 RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT

CR 113-05-2020 CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier consolidé de la MRC, incluant les activités du Parc naturel régional de Portneuf (bilan et état des revenus et dépenses) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, déposé par la firme Bédard Guilbault inc., comptables agréés, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier consolidé (bilan et état des revenus et dépenses) de la MRC pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT

CR 114-05-2020

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) de la Municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf au 31 décembre 2019, déposé par la firme Bédard Guibault inc., comptables agréés, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) des TNO de la MRC de Portneuf pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (1 RÈGLEMENT)

CR 115-05-2020

CONSIDÉRANT que le règlement ci-dessous a été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 703-20 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 586-15 de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans son rapport d'analyse relatif à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve le règlement ci-dessus mentionné et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE PORTNEUF AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

CR 116-05-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a été informée, dans une correspondance reçue en date du 19 février dernier, qu'elle avait été intégrée au territoire d'intervention du Comité ZIP Les Deux Rives au même titre que la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT que ce changement fait suite à une démarche commune entreprise par les MRC de Portneuf (résolution CR 062-03-2019) et de Lotbinière;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP Les Deux Rives offre la possibilité aux MRC de Portneuf et de Lotbinière d'être représentées au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il serait grandement avantageux de désigner un représentant du conseil de la MRC de Portneuf pour siéger sur le conseil d'administration du Comité ZIP Les Deux Rives;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC de Portneuf nomme M. Michel Blackburn pour siéger sur le conseil d'administration du Comité ZIP Les Deux Rives et ce, jusqu'au renouvellement des membres du conseil sur les différents comités et commissions;

QUE la MRC de Portneuf devienne également membre du Comité ZIP Les Deux Rives selon les frais d'adhésion applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 RECOMMANDATIONS DE FINANCEMENT DES PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2020-2021

CR 117-05-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour une délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a pris connaissance des recommandations de financement du comité de sélection des projets d'acquisition de connaissances sur les enjeux des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 70 000 \$ est actuellement disponible pour le financement des projets;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de financer seulement des projets visant à améliorer les connaissances sur les enjeux d'aménagement forestier durable en forêt publique qui ont trait aux plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise le financement du projet *Maintien de la base de données régionale sur l'état du réseau routier forestier prioritaire de la Capitale-Nationale* pour un montant de 950 \$ et qu'elle autorise la signature du protocole d'entente avec le promoteur concerné;

QUE la MRC de Portneuf autorise le financement du projet *Caractérisation des impacts du castor sur le réseau routier forestier prioritaire et la qualité de l'eau du territoire de la MRC de Charlevoix-Est* pour un montant de 8 557 \$ et qu'il autorise la signature de protocoles d'entente avec les fournisseurs de services identifiés dans le projet;

QUE la MRC de Portneuf autorise le financement du projet *Portraits des stocks de bois sur pied dans la forêt publique de la région de la Capitale-Nationale* pour un montant de 30 000 \$ et qu'il autorise la signature du protocole d'entente avec le fournisseur de services identifié dans le projet;

QUE la MRC de Portneuf autorise le financement du projet *Documentation de la régénération du bouleau jaune après différentes interventions dans la région de la Capitale-Nationale pour alimenter les scénarios sylvicoles de la stratégie de production de bois pour un montant de 28 394 \$* et qu'il autorise la signature de protocoles d'entente avec les fournisseurs de services identifiés dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 AVIS DE LA MRC DE PORTNEUF CONCERNANT LA RELOCALISATION D'UN TRONÇON DE SENTIER DE VHR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

CR 118-05-2020

CONSIDÉRANT que le MERN, dans une correspondance datée du 4 décembre 2019, demande l'avis de la MRC de Portneuf concernant le projet du Club Adeptes Quad Portneuf visant la relocalisation d'un tronçon de son sentier de véhicules hors route 4 saisons situé au sud de la rivière Sainte-Anne, sur le territoire de la municipalité de Saint-Alban;

CONSIDÉRANT que ce projet est susceptible de requérir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que le tracé projeté du sentier se situe à l'intérieur de la zone agricole permanente et que la MRC a soumis ce dossier pour analyse et recommandations à son comité consultatif agricole afin qu'il effectue une analyse globale du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à relocaliser une partie d'un sentier de VHR existant en milieu agricole et que le tracé projeté occupera moins d'espace en zone agricole;

CONSIDÉRANT que ce projet n'engendrera pas la circulation de VHR à travers les terres en cultures, ne requiert aucun travaux, aucun aménagement ni aucune infrastructure et qu'en conséquence, ce tracé constitue un emplacement de moindre impact pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que tenant compte de ces éléments, le comité consultatif agricole a formulé un avis favorable relativement au projet de relocalisation du sentier de VHR;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE la MRC de Portneuf transmette une recommandation favorable au MERN et indique à ce dernier que le projet de relocalisation d'un tronçon du sentier de véhicules hors route du Club Adeptes Quad Portneuf sur le territoire de la municipalité de Saint-Alban s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

QUE la MRC de Portneuf, si requis, transmette une recommandation favorable à la CPTAQ en indiquant que cette demande est jugée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et qu'elle apparaît justifiée en regard des critères de décision énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 SOUTIEN AU DÉPÔT EFFECTUÉ PAR TELUS DANS LE CADRE D'APPEL À PROJETS DU FONDS POUR LA LARGE BANDE POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE

CR 119-05-2020

CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunications, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel, soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps, ou encore en rendant inadmissibles les endroits où seul le rayonnement d'un signal cellulaire est capté et ce sans tenir compte de sa qualité;

CONSIDÉRANT que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 1^{er} juin prochain;

CONSIDÉRANT que le secteur de Rivière-à-Pierre souffre d'une découverte cellulaire et n'a pas pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont sensibles à la situation que vit Rivière-à-Pierre en matière de couverture cellulaire;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillée et résolu :

QUE la MRC de Portneuf signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la large bande sur son territoire;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Ian Scott, dirigeant du CRTC, à M. Vincent Caron, député de Portneuf, et à M. Joël Godin, député de Portneuf – Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 SOUTIEN AU DÉPÔT EFFECTUÉ PAR DERYTELECOM DANS LE CADRE D'APPEL À PROJETS DU FONDS POUR LA LARGE BANDE POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 120-05-2020

CONSIDÉRANT que les fournisseurs en télécommunications, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC pour la large bande a pour but d'atteindre l'objectif de service universel, soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

CONSIDÉRANT que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps, ou encore en rendant inadmissibles les endroits où seul le rayonnement d'un signal cellulaire est capté et ce sans tenir compte de sa qualité;

CONSIDÉRANT que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 1^{er} juin prochain;

CONSIDÉRANT que certains secteurs de la MRC de Portneuf se retrouvent dans des zones hexagonales admissibles au programme et nécessitent encore des investissements afin de combler des besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité;

CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC de Portneuf ont été informés du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise DERYtelecom visant à augmenter sa couverture de service Internet haute vitesse (IHV) sur le territoire de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise DERYtelecom afin d'augmenter les services Internet haute vitesse dans le cadre du financement du programme Fonds pour la large bande sur son territoire;

QUE la MRC de Portneuf se réserve le droit d'appuyer un projet égal ou supérieur à celui de DERYtelecom advenant le cas où un autre projet serait présenté à la MRC de Portneuf;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Ian Scott, dirigeant du CRTC, à M. Vincent Caron, député de Portneuf, et à M. Joël Godin, député de Portneuf – Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 PROJET DE PRESTATIONS MUSICALES EN RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

CR 121-05-2020 CONSIDÉRANT que le confinement généré par la crise de la COVID-19 affecte particulièrement les personnes qui habitent dans des résidences pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la Politique culturelle de la MRC de Portneuf a notamment pour objectifs de favoriser les initiatives qui donnent accès à la culture à tous les citoyens de Portneuf et d'encourager la rencontre entre les citoyens et les artistes;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de rejoindre les aînés en résidences par des prestations musicales extérieures, permettant de rejoindre ces publics ayant actuellement peu accès à la culture, en plus de contribuer à briser leur isolement social;

CONSIDÉRANT que la réalisation et la distribution d'une vidéo auprès des aînés permettront également de favoriser le lien entre les publics ciblés et les musiciens participant au projet;

CONSIDÉRANT que la musicienne et animatrice socioculturelle Chloé Zollman est disponible pour coordonner ces prestations musicales à l'extérieur des résidences ainsi qu'une activité de médiation culturelle à travers la vidéo;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidences, situées dans plusieurs municipalités portneuvoises, pourront être visitées dans le cadre de ce projet, à partir des critères de faisabilité tels que la présence d'une personne-ressource ou encore la configuration du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 000 \$ est nécessaire à la réalisation de ce projet, incluant le cachet des artistes, les honoraires reliés à la coordination et aux communications ainsi que les frais de préparation de la vidéo;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE la MRC de Portneuf octroie un contrat à M^{me} Chloé Zollman pour la coordination du projet de prestations musicales auprès des aînés en résidences;

QUE la MRC de Portneuf autorise des dépenses jusqu'à 8 000 \$ plus taxes pour la réalisation de ce projet;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer le contrat associé à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 BÉNÉVOLES D'EXPERTISE – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CR 122-05-2020

CONSIDÉRANT que Bénévoles d'Expertise offre un service d'accompagnement et de jumelage auprès des gestionnaires et administrateurs d'organismes communautaires des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, service complémentaire à ceux offerts par le Service de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT que Bénévoles d'Expertise est en opération depuis 2012 et que la MRC de Portneuf en est partenaire depuis 2017;

CONSIDÉRANT que Bénévoles d'Expertise a déposé une demande afin de poursuivre son partenariat avec la MRC, et ce afin de promouvoir ses activités sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions inhérentes à ce projet d'entente, notamment :

- 1) Une contribution financière annuelle de 1 000 \$ en support au fonctionnement de Bénévoles d'Expertise dans la MRC de Portneuf;
- 2) Une contribution financière maximale de 5 500 \$ pour supporter des interventions sur le territoire de Portneuf, sur remise de rapports qui attestent du nombre d'heures réalisées à raison de 50 \$/heure;
- 3) Une entente d'une durée de trois ans;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC et Bénévoles d'Expertise;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser la somme maximale de 6 500 \$ annuellement, et ce pour une durée de trois ans, pour la promotion du service de Bénévoles d'Expertise et pour l'accompagnement, selon les critères de versements établis dans l'entente;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FRR – Entente de partenariat » numéro 02 62109 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 SAGE-MENTORAT D'AFFAIRES – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CR 123-05-2020

CONSIDÉRANT que les services de SAGE-Mentorat d'affaires offrent un service d'accompagnement et de mentorat auprès des entrepreneurs complémentaires aux services offerts en développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT que SAGE-Mentorat d'affaires est en opération depuis plus de 30 ans et est supportée financièrement par la MRC de Portneuf depuis 2016;

CONSIDÉRANT que SAGE-Mentorat d'affaires a déposé une demande de renouvellement du partenariat existant auprès de la MRC afin de consolider et poursuivre les activités de mentorat sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions inhérentes au projet de renouvellement de l'entente, notamment :

- 1) Une contribution financière maximale de 4 000 \$ annuellement pour supporter 10 dyades de mentorats, à raison de 400 \$/dyade, dont 5 déjà existantes et 5 à venir;
- 2) Une contribution financière de 1 000 \$ annuellement pour assurer la promotion du service et la tenue d'activités sur le territoire;
- 3) Le prêt gratuit d'un local, de façon sporadique, pour les rencontres de mentorat;
- 4) Que l'entente sera pour une durée de trois ans;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer l'entente à intervenir entre la MRC et SAGE-Mentorat d'affaires pour une durée de trois ans prenant fin le 31 mars 2023;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser la somme maximale de 5 000 \$, et ce annuellement pour les trois années de l'entente, pour la promotion du service de SAGE-Mentorat d'affaires incluant le support de 10 mentorats;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FRR – Entente de partenariat » numéro 02 62109 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

CR 124-05-2020

CONSIDÉRANT que l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) a pris fin le 31 mars 2020 et que l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente du FRR s'inscrit dans la continuité du FDT et qu'elle stipule que les MRC doivent adopter une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la version en vigueur de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, adoptée par la résolution CR 58-03-2018 le 21 mars 2018, répond aux exigences de l'entente du FRR;

CONSIDÉRANT que le Service de développement économique recommande de procéder à des modifications mineures qui permettraient d'actualiser ou de clarifier certains éléments de la politique;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la version mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie avec les modifications présentées;

QUE copie de cette politique révisée soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale et mise en ligne sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION

CR 125-05-2020

CONSIDÉRANT que l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) a pris fin le 31 mars 2020 et que l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente du FRR s'inscrit dans la continuité du FDT et qu'elle stipule que les MRC doivent adopter une politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la version en vigueur de la Politique de gestion des Fonds de croissance, adoptée par la résolution CR 200-08-2019 le 21 août 2019, répond aux exigences de l'entente du FRR, mais nécessite une révision;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique a pris connaissance du projet de politique révisée et recommande son adoption;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf remplaçant la Politique de gestion du Fonds de croissance de la MRC de Portneuf;

QUE copie de cette politique révisée soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale et mise en ligne sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 FONDS AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (COVID-19) – DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

CR 126-05-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 22 avril 2020 (CR 099-04-2020) annonçant la signature d'une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation permettant d'avoir accès à un fonds d'urgence en contexte de pandémie pouvant totaliser 1 169 636 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil a mandaté, dans cette même résolution, la commission du développement social et économique afin de valider les travaux d'analyse du Service de développement économique et faire des recommandations d'investissement au conseil;

CONSIDÉRANT que la commission a procédé à une troisième séance de validation des analyses le 15 mai 2020;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers recommandés par la commission du développement social et économique :

Nº dossier	Montant octroyé	Nº dossier	Montant octroyé	Nº dossier	Montant octroyé
2133-COV	25 000 \$	4059-COV	25 000 \$	4051-COV	15 000 \$
4040-COV	10 000 \$	4032-COV	5 000 \$	4036-COV	40 000 \$
4070-COV	20 000 \$	4057-COV	10 000 \$	4043-COV	15 000 \$
4018-COV	5 000 \$	3199-COV	5 000 \$	4056-COV	12 500 \$
4045-COV	10 000 \$	2065-COV	20 000 \$		
4054-COV	10 000 \$	3188-COV	5 000 \$		

QUE le conseil autorise le Service de développement économique à octroyer des moratoires de remboursement pouvant varier de 3 à 12 mois selon les particularités de chaque dossier;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions de financement dans le cadre du fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 127-05-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 19 mai 2020, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet
#05-20-3159 Cinéma Alouette	10 000 \$	FDC volet 2	Relève d'entreprise
#05-20-3189 Le P'tit Patelin	5 000 \$ 3 000 \$	FDC volet 1 FDC volet 7	Création nouvelle entreprise Technologie de l'information
#05-20-3205 Deux sœurs et cie	15 000 \$ 3 000 \$	FDC volet 9 FDC volet 7	Expansion Technologie de l'information

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 PROGRAMMES D'AIDE EN TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DU MTQ – APPUI AU REGROUPEMENT DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF RURAUX DE L'OUTAOUAIS

CR 128-05-2020

CONSIDÉRANT que le Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) a transmis une demande aux MRC afin qu'elles appuient leur demande au ministre des Transports à l'effet que soient modifiés les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous ses programmes applicables au transport des personnes;

CONSIDÉRANT le contexte exceptionnel de la crise liée à la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT que le transport collectif, le transport des personnes, le transport rémunéré des personnes et le transport adapté sont sur la liste des services et activités prioritaires du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que depuis la mi-mars 2020, les déplacements effectués par la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) ont diminué considérablement en transport adapté et en transport collectif;

CONSIDÉRANT que les contrats intervenus entre les transporteurs et la CTRP ont été conclus pour plusieurs années et qu'il est prévu auxdits contrats, notamment, un nombre d'heures garanties ou un nombre de kilomètres garantis annuellement aux transporteurs;

CONSIDÉRANT que malgré la chute des déplacements effectués, l'ensemble des dépenses demeure les mêmes pour la CTRP;

CONSIDÉRANT que pour les programmes de subventions, les déplacements effectués sont en lien direct aux montants de subventions octroyées;

CONSIDÉRANT que malgré une reprise économique graduelle, la croissance du nombre de déplacements se fera très lentement;

CONSIDÉRANT les objectifs des programmes et les particularités des régions rurales au Québec;

CONSIDÉRANT que la survie de la CTRP est menacée si les modalités d'application pour l'année 2020 de ces programmes ne sont pas révisées pour tenir compte de la situation exceptionnelle et non prévisible de la pandémie;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'offre de transport collectif des personnes sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent que le ministre des Transports statue sur la situation des autorités organisatrices des transports (AOT) et ainsi modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous ses programmes applicables au transport des personnes;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande au ministre des Transports, M. François Bonnardel, de modifier les programmes de subventions afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous les programmes applicables au transport des personnes;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au député provincial de Portneuf, M. Vincent Caron, afin de l'informer de cette demande urgente, exceptionnelle et essentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020

CR 129-05-2020

CONSIDÉRANT qu'annuellement, La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf demande à la MRC de Portneuf une participation financière afin de contribuer à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que depuis 2013, le nouveau scénario de financement de la Vélopiste implique une aide de 36 984 \$ provenant de la MRC et que cette dernière est prévue au budget 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf une somme de 36 984 \$ à titre de contribution financière au fonctionnement de la Vélopiste pour l'année 2020;

QUE la présente dépense soit comptabilisée au Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État pour un montant de 36 984 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 FONDATION D'AIDE AU SPORT AMATEUR DE PORTNEUF (FASAP) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 15 000 \$

CR 130-05-2020

CONSIDÉRANT que la Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf a sollicité, pour l'année 2020, une contribution financière de 15 000 \$ afin d'aider les athlètes de la grande région de Portneuf;

CONSIDÉRANT que lors de la confection des prévisions budgétaires 2020, le comité des priorités a recommandé au conseil de prévoir une somme de 15 000 \$ afin de supporter cette organisation;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser la somme de 15 000 \$ pour l'année 2020 à la Fondation d'Aide au Sport Amateur de Portneuf;

QUE ladite dépense soit prise à même le poste budgétaire « Contribution financière FASAP » numéro 02 70193 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 PROJET FEMMES DE PORTNEUF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CR 131-05-2020

CONSIDÉRANT que M^{me} Danielle Du Sablon a présenté une demande à la MRC de Portneuf pour obtenir une aide financière dans le cadre du projet Femmes de Portneuf, impliquant une contribution de 100 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet, des femmes provenant des 18 municipalités locales seront mises en lumière, ainsi que les municipalités dans lesquelles elles vivent;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 1 800 \$ au projet Femmes de Portneuf;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 PROJET « DANS PORTNEUF, ON PASSE UN SAVON AU CORONAVIRUS » – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CR 132-05-2020

CONSIDÉRANT que M^{me} Suzie Paquet a présenté une demande à la MRC de Portneuf pour obtenir une aide financière dans le cadre du projet « Dans Portneuf, on passe un savon au coronavirus »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet, une vingtaine d'élèves portneuvois ont sillonné le territoire des 18 municipalités locales de la MRC afin d'enregistrer une vidéo qui sera diffusée dans l'objectif de démontrer l'importance d'avoir des comportements responsables en période de déconfinement graduel;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2020 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillée et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 1 000 \$ au projet « Dans Portneuf, on passe un savon au coronavirus »;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 15 mai dernier afin de discuter des dossiers analysés dans le cadre du fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) et qui ont été entérinés dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Daniel Dion affirme que quelques rencontres de suivi de la situation de pandémie ont eu lieu ce mois-ci, en plus d'une rencontre régulière du comité tenue le 23 avril dernier. Lors de cette rencontre, il a notamment été question de l'arrivée des quatre cadets prévue à l'entente au début de juin sur notre territoire, de la présence sporadique de l'équipe équestre dans les municipalités locales et de la présence policière accrue en cette période de pandémie.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Bernard Gaudreau indique qu'une rencontre a eu lieu le 19 mai dernier. Deux dossiers prioritaires seront traités dans les prochaines semaines, soit l'amélioration des communications des services de sécurité incendie et le renouvellement d'une entente avec une centrale d'urgence 9-1-1.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Ghislain Langlais mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu et qu'un sondage aux usagers est actuellement en cours afin de connaître les intentions d'utilisation des services de la CTRP une fois la situation due à la crise sanitaire actuelle rétablie.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

M. Dominic Tessier Perry indique que le processus de soumission pour le renouvellement du contrat de collecte a pris fin et que, comme une seule soumission a été reçue, le conseil d'administration de la Régie se penchera sur d'autres solutions possibles prochainement.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Gaudreau indique que la prochaine rencontre est prévue le 21 mai prochain.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

Une mention de félicitations est adressée à M. Cédric Plamondon qui a été sélectionné pour le poste de directeur du service incendie de la Ville de Saint-Raymond. En plus de ce poste, M. Plamondon poursuivra son mandat de directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Basile et poursuivra son implication au sein du comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf.

Une mention de reconnaissance est aussi adressée à M. Jean-Claude Paquet, qui prend sa retraite après de nombreuses années à titre de directeur du service incendie de Saint-Raymond et d'implication au sein de comités régionaux.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté à ce point.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 133-05-2020

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40 sur la proposition de M. Raymond Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

Bernard Gaudreau

La secrétaire-trésorière,

Josée Frenette